

TICKET DE PESÉE

CLIENT :

BREST C.U.

DATE : 11/02/09



335, avenue Jean-Guiton
17009 LA ROCHELLE CEDEX
Tél. : 05 46 00 22 22

essieu AV : 4180 Kg.
essieu AR : 8700 Kg.
poids à vide : 12880 Kg.

L D'UN VEHICULE

S.E.M.A.T. SA
335, avenue Jean-Guiton
17009 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE
05.46.00.22.22 - Fax 05.46.43.72.48
N° Id 282 17 300 00037
SIRET N° 778 128 462 00034
URSSAF LA ROCHELLE 4055 050 171
APE 342 A - RC B 778 128 462
TVA N° FR 82 778 128 462

6623-01054

CARROSSIER (nom et adresse) :
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION : 06/05/2009

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

RENAULT
(D 1) Marque : 29AHB2
(D 2) Type Variante Version : VF629AHB000000855
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : 19000
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : 19000
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : 0
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 12955
(G 1) Poids à vide national (PV) (kg) : 12880
(J 1) Genre national (3) : VASP
(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) : BOM
(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 3

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS : Longueur : L = 8,190 m Largeur : l = 2,5 m Surface L x l = 20,475 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route ;
 - avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus ;
 - que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné ;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
 - dans sa notice descriptive (1) ;
 - dans l'accord fourni par son service technique (4) ;
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
 - la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
 - le genre J1 n'est pas TCP ;
 - le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à LA ROCHELLE

Le 11/02/2009

Signature et cachet du carrossier qualifié

S.E.M.A.T. SA
335, avenue Jean-Guiton
17009 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE
Tél. 05 46 00 22 22 - Fax 05 46 43 72 48
N° Id 282 17 300 00037
SIRET N° 778 128 462 00034
URSSAF LA ROCHELLE 4055 050 17
APE 342 A - RC B 778 128 462
TVA N° FR 82 778 128 462

(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet

(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.

(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route

1083

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

(Annexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial)

S.E.M.A.T. SA
 335, avenue Jean Guiton
 17028 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE
 Tél. 05.46.00.22.22 - Fax 05.46.43.72.49
 N° Id 262 17 300 00037
 SIRET N° 778 128 462 00034
 URSSAF LA ROCHELLE 4055 050 171
 APE 342 A - RC B 778 128 462
 TVA N° FR 82 778 128 462

DATE DU CONTROLE :	11/02/2009
N° DE CONTROLE :	HCT/08.T1408
CARROSSIER (nom et adresse):	SEMAT.....
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION :	06/05/2009

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

(D 1)	Marque :	RENAULT
(D 2)	Type Variante Version :	29AHB2
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type:	VF629AHB000000855
(F 2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) :	19000
(F 3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRM) (kg) :	0
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg) :	12955
(G 1)	Poids à vide national (PV) (kg) :	12880
(J 1)	Genre national (3) :	VASP
(J 3)	Carrosserie (désignation nationale) (4) :	BOM
(S 1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	3

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS : Longueur : L = 8,190 m Largeur : l = 2,5 m Surface L x l = 20,475 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route ;
 - avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus ;
 - que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
 - dans sa notice descriptive (1) ;
 - dans l'accord fourni par son service technique (1) ;
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
 - la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
 - le genre J1 n'est pas TCP ;
 - le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à LA ROCHELLE

Le 11/02/2009

Signature et cachet du carrossier qualifié

S.E.M.A.T. SA
 335, avenue Jean Guiton
 17028 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE
 Tél. 05.46.00.22.22 - Fax 05.46.43.72.49
 N° Id 262 17 300 00037
 SIRET N° 778 128 462 00034
 URSSAF LA ROCHELLE 4055 050 171
 APE 342 A - RC B 778 128 462
 TVA N° FR 82 778 128 462

(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet

(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.

(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route